



Conseil économique et social

Distr. générale
20 juin 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 10 de l'ordre du jour*

Coopération régionale

Coopération régionale dans les domaines économique et social et dans des domaines connexes

Rapport du Secrétaire général

Additif

Questions appelant une décision de la part du Conseil économique et social ou portées à son attention

Résumé

Le présent additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans des domaines connexes contient des résolutions adoptées par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à sa trente-deuxième session, tenue à Saint-Domingue du 9 au 13 juin 2008.

* E/2008/100.



I. Questions appelant une décision de la part du Conseil

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

1. À sa trente-deuxième session tenue à Saint-Domingue du 9 au 13 juin 2008, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a approuvé le projet de résolution suivant pour adoption par le Conseil.

Lieu où se tiendra la trente-deuxième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Le Conseil économique et social,

Ayant à l'esprit le paragraphe 15 du mandat de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et les articles 1 et 2 du Règlement intérieur de la Commission,

Considérant que le Gouvernement de la République fédérative du Brésil a proposé d'accueillir la trente-troisième session de la Commission,

1. *Remercie* le Gouvernement brésilien pour sa généreuse invitation;
2. *Prend acte* avec plaisir de l'acceptation de cette invitation par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes;
3. *Approuve* la décision de la Commission de tenir sa trente-troisième session au Brésil en 2010.

II. Questions portées à l'attention du Conseil

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

2. À sa trente-deuxième session, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a adopté les résolutions ci-après qui sont portées à l'attention du Conseil.

Résolution de Saint-Domingue

3. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a accueilli avec satisfaction l'approche intégrale du développement qui caractérise la pensée de la Commission, depuis sa création, et qui est exprimée dans le document *La transformación productiva 20 años después. Viejos problemas, nuevas oportunidades* et a reconnu le caractère pertinent des thèmes analysés dans le document dont elle a, d'une manière générale, partagé les conclusions. La Commission a par ailleurs chargé le Secrétaire exécutif de mener à bien des études et d'élaborer des propositions de politiques publiques ainsi que de politiques

scientifiques et technologiques, visant à renforcer les capacités nationales en matière de développement productif et d'innovation; de s'attacher à promouvoir la coopération régionale dans le cadre de politiques de développement productif et d'innovation; d'identifier, dans la région, les initiatives fructueuses de partenariat public-privé en matière de développement productif et d'innovation susceptibles d'être appliquées et adaptées à d'autres contextes nationaux ou régionaux à titre de meilleures pratiques; et de se pencher plus particulièrement sur les défis posés aux pays et aux sous-régions par la conjoncture actuelle de crise énergétique et alimentaire mondiale. La Commission a également demandé au Secrétaire exécutif d'assurer une vaste diffusion du document et d'en promouvoir l'examen dans les milieux économiques, académiques, politiques, sociaux et d'affaires de la région.

Priorités et programme de travail de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période biennale 2010-2011

4. La Commission a fait sien le projet de travail de la Commission pour la période biennale 2010-2011 exposé par le Secrétaire exécutif, qui prévoit la consolidation de la stabilité macroéconomique et la promotion, consécutive de politiques propres à atténuer la vulnérabilité, l'accroissement du potentiel productif de la région et la réduction des écarts de productivité, l'amélioration de l'insertion de la région au sein de l'économie internationale et la promotion de stratégies de développement productif à long terme, accompagnées de modalités appropriées de coopération et de participation des secteurs public et privé; la promotion d'accords sociaux de grande envergure qui renforcent la cohésion sociale, atténuent les risques sociaux et favorisent la prise en compte des critères de sexospécificité dans les politiques publiques; le perfectionnement des politiques de développement durable et l'étude des conséquences socioéconomiques du changement climatique; le renforcement de la gestion publique et l'amélioration et consolidation du cadre institutionnel concerné par la gestion des problématiques mondiales et transfrontières sur le plan régional. Elle a demandé au Secrétaire exécutif de s'attacher à analyser les défis posés à la région par la conjoncture actuelle de la crise énergétique et alimentaire mondiale et les questions y afférentes moyennant la réalisation d'études spécialisées permettant de fournir une assistance technique et de formuler des politiques publiques qui contribuent à relever ces défis.

5. La Commission a adopté le projet de programme de travail du système de la CEPALC pour la période biennale 2010-2011, qui comprend l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale, et qui, complété par les orientations consignées dans les résolutions adoptées à la trente-deuxième session de la Commission, constituera le texte portant autorisation pour la mise en œuvre des programmes et projets et des activités de coopération technique, ainsi que pour la production des publications périodiques qui y sont décrites. Elle a pris note du fait que l'affectation des ressources nécessaires à la réalisation des activités décrites dans le programme de travail devait être soumise pour examen aux organes pertinents des Nations Unies, avant d'en amorcer l'exécution. Elle a invité le Secrétaire exécutif à maintenir la pratique de convoquer le Comité plénier entre les sessions de la Commission afin de renforcer et d'étoffer le dialogue entre les États membres et le secrétariat sur les thèmes considérés importants, et l'a prié de lui faire rapport à sa trente-troisième session sur les progrès accomplis dans l'application de cette résolution.

Suivi du Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes

6. La Commission a demandé au secrétariat, en fonction des ressources disponibles, de prêter une assistance aux pays de la région, en particulier pour la formulation de stratégies nationales, en vue de la réalisation des buts du Plan d'action sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, résultant directement des engagements contractés au Sommet mondial sur la société de l'information, par l'octroi de services de coopération technique, la réalisation d'études et la collaboration dans l'organisation de réunions, conformément à leurs capacités et compétences; fournir une assistance technique au Mécanisme régional de suivi du Plan d'action à l'aide d'études, de statistiques et d'informations de fond sur la société de l'information et les politiques publiques qui y sont associées, la production de bulletins d'information, le maintien et l'élargissement d'un espace virtuel de collaboration et collaborer à l'organisation de réunions techniques et de la conférence d'évaluation du Plan d'action et sa phase préparatoire; prêter un appui technique au Bureau directeur du Mécanisme régional de suivi du Plan d'action afin de chercher des synergies avec les initiatives d'organisations internationales susceptibles de contribuer à la réalisation des buts établis dans le Plan d'action, à propos desquelles le Bureau directeur consultera les États membres; et de fournir un appui technique à l'organisation de la prochaine conférence ministérielle de la société de l'information de l'Amérique et des Caraïbes qui se tiendra au Pérou.

Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et l'application des résultats des grandes conférences et des sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social et domaines connexes

7. La Commission a demandé au secrétariat de continuer à collaborer avec les pays de la région dans l'application et le suivi des résultats des décisions adoptées lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et domaines connexes, y compris le Sommet mondial 2005; et de continuer à assurer la coordination de rapports interinstitutionnels régionaux annuels faisant le point des progrès accomplis dans la réalisation des cibles relatives à l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim des objectifs du Millénaire pour le développement.

Admission des îles Caïmanes en qualité d'État membre de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

8. La Commission a convenu d'octroyer aux îles Caïmanes la qualité de membre associé.

Coopération Sud-Sud

9. La Commission a pris note avec satisfaction du rapport sur les activités menées pour soutenir la coopération Sud-Sud, qui rend compte de l'augmentation substantielle du financement extrabudgétaire destiné à ses activités de coopération technique dont une part importante correspond aux activités de coopération Sud-Sud¹; a prié instamment le Secrétaire exécutif de poursuivre les efforts qui ont donné de bons résultats en termes d'accroissement de la coopération technique fournie aux pays de la région par le secrétariat; et demandé au secrétariat d'appuyer, en collaboration avec d'autres institutions régionales, les activités préparatoires de la Conférence de haut niveau qui se tiendra à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires, en particulier l'éventuelle consultation régionale préparatoire.

Autres résolutions adoptées par la Commission à sa trente-deuxième session

10. La Commission a également adopté les résolutions suivantes : 634 (XXXII) intitulée « Calendrier de conférences de la CEPALC pour la période 2008-2010 »; 636 (XXXII) intitulée « Appui aux travaux de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES) »; 638 (XXXII) intitulée « Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes »; 641 (XXXII) intitulée « Comité de développement et de coopération des Caraïbes »; 644 (XXXII) intitulée « Population et développement : actions prioritaires pour la période 2008-2010 »; et 645 (XXXII) intitulée « Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes ».

¹ Voir *Actividades del sistema de la CEPALC durante el bienio 2006-2007 para promover y apoyar la cooperación Sur-Sur. Nota de la Secretaría* [LC/G.2371(SES.32/7)].